

A V R I L 2016

615 rue Principale, Saint-Joachim-de-Shefford (Québec) J0E 2G0 Tél. : (450) 539-3201 - Téléc. : (450) 539-3145

CONSEIL MUNICIPAL

René Beaugard, maire 539-1999
rene.beaugard@st-joachim.ca

Micheline Beaugard-Dalpe 539-3532
micheline.dalpe@st-joachim.ca

Pierre Daigle 539-2417
pierre.daigle@st-joachim.ca

Caroline Blanchard 539-3239
caroline.blanchard@st-joachim.ca

Christian Marois 539-2776
christian.marois@st-joachim.ca

François Lamoureux 539-0561
francois.lamoureux@st-joachim.ca

Johanne Desabrais 539-4834
johanne.desabrais@st-joachim.ca
babillard : johanne.desabrais@hotmail.ca

Heures de bureau

Services administratifs
Lundi au Vendredi
9:00H à 12:00H - 13:00H à 16:00H

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Mardi, le 14 avril 2014
à 20H

Courriel : mairie@st-joachim.ca
Internet : www.st-joachim.ca

Appel d'urgence 9-1-1



Autres numéros à composer pour rejoindre la
Sûreté du Québec : 310-4141 ou cell. : *4141

MOT DU MAIRE

Conservation naturelle

Le conseil municipal, a décidé de conserver deux secteurs à haute valeur écologique appartenant à la municipalité en les protégeant à perpétuité. Ces deux zones sont formées de milieux humides et de cours d'eau unique en matière d'habitats fauniques et floristiques. Ils contribuent au maintien de l'équilibre environnemental par le contrôle des inondations et recharge des nappes d'eau. Ils sont aussi reconnus par leur capacité à emmagasiner les gaz à effets de serre, le maintien de la biodiversité, la qualité de l'eau et sont aussi des milieux privilégiés d'observation de la nature.

L'organisme Nature-Action Québec, reconnu pour son expérience dans la gestion de projet, d'éducation et de sensibilisation en environnement, nous ont fait la démonstration des avantages pour la municipalité de conserver ces milieux. Des démarches seront entreprises afin que ces secteurs obtiennent le statut officiel de réserve naturelle reconnue à perpétuité.

Plusieurs actions ont été prises par le conseil au cours des années pour diminuer notre empreinte écologique en obligeant entre autre, la conservation de trois mètres boisés sur les terrains résidentiels et en aménageant un sentier linéaire boisé de 1.4 km sur le pourtour du nouveau quartier. La conservation de ces milieux, cadre très bien avec nos actions entreprises à ce jour. La terre nous est prêtée pour la remettre à la prochaine génération.

Activités au village

Il y aura à la fin du mois une pièce de théâtre présenté à la salle des loisirs. Allez-y en grand nombre. Ce sont des acteurs de Saint-Joachim. Encourageons-les.

Le Restaurant de la Coop ré-ouvre ses portes. Bonne chance aux nouveaux exploitants. Soutenez votre Coop!

Je vous souhaite un beau printemps, du soleil et le plein d'énergie!

René Beaugard, maire



SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016

PROJET D'ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- A- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

B- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE MARS 2016

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

- 5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Mars 2016
- 5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Mars 2016
- 5.3 Dépôt des États financiers 2015 et Rapport du Vérificateur

6- ADMINISTRATION

- 6.1 Autorisation comptes à payer – Avril 2016
- 6.2 Suivi - Coop Au cœur du village
- 6.3 Demande de subvention de la coopérative Au cœur du village
- 6.4 Nomination du vérificateur – Audit de fin d'exercice financier 2016
- 6.5 Croix-Rouge Canadienne – Entente de services aux sinistrés
- 6.6 Demande d'appui de la CSVDC – Pour le maintien de la démocratie scolaire
- 6.7 Demande de partenariat – 8^e édition du *Relais pour la vie* à Waterloo
- 6.8 Semaine des bénévoles – Organisation d'une soirée des bénévoles de la municipalité
- 6.9 Ratification formation DG – La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils
- 6.10 Congrès 2016 de l'ADMQ – Directrice générale
- 6.11 Développement industriel Granby et région inc. – Proposition de renouvellement de services de développement industriel pour les municipalités – Année 2016
- 6.12 Demande à la C.P.T.A.Q. – Agrandissement du site et ajout de services Camping la Rivière du passant
- 6.13 Adoption du Règlement #534-2016 modifiant le règlement #504-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
 - 7.1.1 Secrétaire-trésorière
 - 7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement
 - 7.1.3 Protection incendie et Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Offres de services #2016-01 – Demande de prix pour l'achat et le transport de gravier concassé MG 20b et/ou pierre concassé MG 20b pour le rechargement d'environ 6.075 kilomètres de divers chemins
- 8.2 Appel d'offres #2016-03 – Abats-poussière 2016

9- DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL

- 9.1 Offres de services #2016-02 par invitation – Travaux de rénovation de la salle des loisirs
- 9.2 Postes Canada – Projet d'installation de boîtes postales communautaires

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

La semaine de l'Action bénévole aura lieu **du 10 au 16 avril 2016** dont le thème est

«LE BENEVOLAT, UN GESTE GRATUIT, UN IMPACT COLLECTIF»

Le conseil municipal adresse **UN GRAND MERCI**

à tous les bénévoles de la municipalité pour leur grand dévouement.

Par votre implication, vous contribuez au développement de notre milieu communautaire.

DEMANDE DE PERMIS

Des projets !... Vous planifiez des projets de construction ou de rénovation à votre maison ou vous voulez exécuter des travaux d'installation sanitaire (fosse septique)? Avant de débiter vos travaux, assurez-vous d'avoir en votre possession le permis nécessaire et requis conformément à la réglementation municipale.

Soyez prévoyants ! N'attendez pas à la dernière minute pour demander votre permis ou prendre rendez-vous avec l'inspecteur si vous désirez l'obtenir à temps pour exécuter vos travaux.

NOTE :

Votre formulaire de demande de permis dûment rempli, accompagné de tous les documents requis, doivent être déposés à la municipalité pour que le responsable des permis puisse effectuer les vérifications nécessaires et ainsi donner son approbation pour la délivrance du permis.



« En vertu du règlement, l'officier municipal doit rendre sa décision dans les trente (30) jours suivants la date à laquelle le dossier de la demande est complet. »

Un permis est requis pour tous travaux tels que:

- construction / réparation / rénovation / modification ou agrandissement d'un bâtiment principal (résidence) ou d'un bâtiment accessoire / démolition / déplacement ainsi que pour un changement d'usage;
- installation sanitaire;
- captage des eaux souterraines (puits);
- affichage;
- brûlage

Un certificat d'autorisation peut être requis pour :

- abattage d'arbres

Pour toutes demandes de permis ou certificat, veuillez contacter l'inspecteur municipal sur les heures d'ouverture du bureau pour fixer un rendez-vous. Tél. : (450) 539-3201.

PÉRIODE DE DÉGEL

Du 14 mars au 13 mai 2016

Les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel pour tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période; **il est important de respecter les limites de charge prévues.** Cette réglementation s'applique aussi à **certaines usages agricoles.** Toutefois et selon l'évolution des conditions météorologiques, la fin de la période de restriction des charges peut être retardée, à surveiller.

ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

Règlement de zonage #491-2007: les abris d'auto temporaires sont permis **du 1er octobre au 1er mai de l'année suivante.**

LICENCE DE CHIEN

Le propriétaire, maître ou gardien d'un chien dans les limites de notre municipalité doit obligatoirement obtenir une licence annuelle pour chaque chien en sa possession ou sous sa garde (**maximum de 2 chiens par propriété, coût : \$10.00 annuellement**)

BOÎTES AUX LETTRES

Les intempéries de l'hiver peuvent avoir endommagé votre boîte aux lettres. Il est important d'y effectuer les vérifications nécessaires en temps opportun afin d'assurer une livraison efficace de votre courrier. Prenez quelques minutes de votre temps pour effectuer les tâches suivantes, soit :

- 1) vérifier la solidité du poteau, le redresser s'il y a lieu et voir si la porte s'ouvre facilement ;
- 2) la hauteur est-elle accessible à un véhicule automobile (42 pouces en bas de la porte) ? ;
- 3) le numéro civique est-il visible? ;
- 4) l'accotement est-il de niveau à la boîte aux lettres pour en faciliter l'accès? ;

L'inspection des boîtes aux lettres aura lieu à la mi-avril. Par de mesures préventives, vous éviterez ainsi un avis de non-conformité.

Merci pour votre collaboration !



**Votre factrice, Johanne Robitaille
POUR INFORMATIONS**

Bureau de poste de Roxton-Pond 450-372-4622



SÛRETÉ DU QUÉBEC

MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

NOUVELLE DIRECTRICE

En tant que nouvelle directrice du poste de la SQ MRC de la Haute-Yamaska, je me permets de vous réitérer l'importance que j'apporte à votre implication citoyenne en matière de sécurité publique. Nous avons à cœur vos besoins et notre mandat premier est de sécuriser le réseau routier de la MRC Haute-Yamaska et d'augmenter votre sentiment de sécurité dans votre milieu de vie, c'est pourquoi je prône la responsabilité partagée.

Vous êtes les yeux et les oreilles des policiers sur le terrain, d'où l'importance de leur rapporter toute activité suspecte, car ces renseignements peuvent contribuer à résoudre des crimes. En refusant de fermer les yeux, vous contribuez à faire échec aux criminels et protégez ainsi votre qualité de vie et celle de vos concitoyens. Par exemple, ayez l'œil ouvert dans votre secteur pour contrer les introductions par effraction et les vols, soyez à l'affût des va-et-vient dans le voisinage pour dénoncer un éventuel trafic de stupéfiants, signalez les méfaits, le flânage et le désordre public ou tout individu ou véhicule que vous trouvez suspect. Mémorisez le maximum de détails et faites appel aux policiers, il s'agit de notre mandat, n'hésitez pas ! Les informations seront traitées de façon confidentielle si telle est votre demande.

Saviez-vous qu'il y a d'autres moyens que la ligne téléphonique usuelle (911 ou 450-539-3252 ou 310-4141) qui sont mis à la disposition des citoyens afin de communiquer de l'information aux policiers de manière confidentielle ?

En effet, considérant que certaines personnes pourraient hésiter à dénoncer par crainte de représailles ou de devoir se présenter à la Cour, la Sûreté du Québec met au service des citoyens une ligne téléphonique en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il s'agit de la Centrale de l'information criminelle (1-800-659-4264) où des policiers recueillent l'information des citoyens de manière confidentielle.

De plus, l'organisme Échec au crime (1-800-711-1800) offre une alternative intéressante pour les citoyens qui veulent dénoncer des situations sans communiquer directement avec les policiers.

Je compte donc sur votre collaboration et vous rappelle que celle-ci est primordiale pour mener à bien notre mandat.

Lte Chantale Doyon, directrice du poste SQ MRC de Haute-Yamaska.



Chantale Doyon
Lieutenante, Directrice
MRC de la Haute-Yamaska
Région Estrie/Centre-du-Québec - District Sud
Sûreté du Québec
Bureau : 450-539-3252 Fax : 450-539-3558
www.sq.gouv.qc.ca

« *Notre engagement, votre sécurité* »